

LE MENSUEL



Édition Septembre 2020

Mairie

Du Lundi au Vendredi

9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00

Samedi : 10h00 – 12h00

(Fermé le Samedi durant les vacances scolaires)

Agence Postale Communale

Du Lundi au Samedi

9h00 – 12h00

Espace Culturel

Temps scolaire

Lundi : 16h00 – 18h00

Mardi : 16h00 – 18h00

Mercredi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Jeudi : 16h00 – 18h00

Vendredi : 16h00 – 18h00

Samedi : 10h00 – 12h00

Vacances Scolaires

Lundi : 14h00 – 18h00

Mardi : 14h00 – 18h00

Mercredi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 19h00

Vendredi : 14h00 – 18h00

INFORMATIONS A LA UNE

REPRISE PARUTION BULLETIN

Le Bulletin reprend une parution mensuelle dès ce mois de Septembre.

HORAIRES MAIRIE

La Mairie reprend ses horaires habituels à partir du Lundi 31 Août.

PIMMS

(Point Information Médiation Multiservices)

Le prochain PIMMS aura lieu le Mercredi 2 Septembre de 13h30 à 16h00 dans la salle des mariages.

Une équipe de médiateurs vous accompagne dans vos démarches du quotidien (factures d'énergie, aide aux dossiers CAF, CPAM, Pôle emploi, retraite). Accueil gratuit et sans rendez-vous.

INSEE

Une enquête de l'INSEE sur l'emploi, le chômage et l'inactivité se déroulera sur la commune du 14 Septembre au 10 Octobre.

Certains ménages seront interrogés par un enquêteur de l'INSEE muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur

DECHETS RECYCLABLES

Lundi 31 Août, Lundi 14 Septembre, Lundi 28 Septembre, Lundi 12 Octobre, Lundi 26 Octobre

NUMEROS D'URGENCE

ERDF : 0 811 010 212

GRT GAZ : 0 800 307 724

SUEZ EAU : 0 977 401 902

POMPIER : 18

ANIMATIONS

ESPACE CULTUREL

Inscription et prêt gratuit de Livres, CD DVD

Jeux de société et Jeux vidéo (PS4, Wii, PC GAMERS) en consultation sur place.

Horaires Espace Culturels

L'Espace Culturel reprend ses horaires habituels à partir du Lundi 31 Août.

L'Espace Culturel sera fermé le Samedi 12 Septembre.

Réouverture Espace Multimédia

L'accès au PC de consultation sur place, PC GAMERS et console de jeux est à nouveau accessible.

Merci de bien vouloir réserver un créneau horaire.

L'espace Jeux de société reste pour le moment inaccessible.

TONIC ZUMBA

L'association Tonic Zumba reprendra le Jeudi 3 Septembre 19h salle polyvalente de Norrent-Fontes !!

Les cours sont assurés par une animatrice instructeur Zumba depuis 9 ans.

La cotisation annuelle est de 75€ !! Toute personne est la bienvenue pour une séance découverte.

ATOUT STYL'

La reprise des cours pour la saison 2020-2021 est prévue dès le 14 septembre.

Inscriptions et renseignements au 06.60.55.32.75.

Pour info : accueil dès 3 ans à 99 ans et plus.

Danse moderne, classique, salon, sportive (compétition), hip hop, majorettes...

En projet pour la rentrée : zumba enfants et renforcement musculaire pour adultes.

ATTENTION : Places limitées (COVID-19)

MARCHE NORRENT-FONTOISE

Tous les dimanches matin, nous randonnons 20 km max autour de Norrent-Fontes.

Départ : 8h30 en voiture du parking Collège de Norrent-Fontes.

Nous marchons entre 12 et 15 km sur les chemins balisés,

Ou

Nous participons à des Rassemblements, randos organisées par des autres club ou associations.

Contact 06 17 52 47 73

REPAS DES AÎNES

En raison de la crise du COVID-19, il n'y aura pas de repas des aînés en 2020.

VILLAGE EN FETE

Les mesures sanitaires Covid-19 ajoutées au plan Vigipirate ont conduit le comité des fêtes à annuler la brocante du 11 octobre 2020.

La foire commerciale est également annulée.

AMICALE DES AÎNES

Nous avons pensé reprendre les rencontres bimensuelles en septembre.

Mais compte tenu des exigences imposées par la situation sanitaire, cela ne sera pas possible pour l'instant. Nous ne pouvons pas fixer de nouvelles dates.

LES MANIFESTATIONS ANNONCEES N'AURONT LIEU QU'EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

HIPPODROME D'AMIENS

Samedi 12 Septembre le comité des fêtes vous emmène à la fête de l'hippodrome d'Amiens.
Au programme visite des installations, courses de trot régional nocturne avec coupons jeux offerts*,
repas au restaurant panoramique sous forme de buffets incluant kir et vin.
Départ 16h15, rassemblement 16h
Retour vers 00h30
Tarif : 35€ adulte, transport, entrée, visite et repas, 20€ (-12ans)
Renseignements et réservations : Maryse BOUTON 06 12 38 74 93, places limitées
* réservé aux personnes majeures

COUPON D'INSCRIPTION HIPPODROME D'AMIENS

Nom:.....
Prénom:.....
Adresse:
.....
Portable :.....
Adultes :..... x 35€ =
Enfants (-de 12 ans): x 20€ =
Total:€

PUY DU FOU

L'Histoire n'attend que vous ! Le Comité des Fêtes vous propose une expérience inoubliable chargée en émotions fortes et en grands spectacles, du 17 au 19 Septembre 2020. Attention 30 places seulement !
Programme
Départ Jeudi 17 Septembre, à 6h parking du collège, repas libre en route.
Visite d'un élevage de cerfs avec dégustation des produits de la ferme. Installation à l'hôtel *** et dîner.
Vendredi 18 Septembre, petit-déjeuner et départ pour le parc, déjeuner sous forme de coupons repas et dîner dans un restaurant du parc suivi de la Cinéscénie, retour à l'hôtel
Samedi 19 Septembre, petit-déjeuner et départ pour le parc, déjeuner sous forme de coupons repas
Départ du parc à 15h, repas libre en route, retour vers 00h30 (à confirmer)
Tarif : 360€ tout inclus, extérieur 380€, moins de 13 ans 260€
Inscriptions et renseignements Maryse Bouton, 06 12 38 74 93
Paiement échelonné, versement 100€ à l'inscription

COUPON D'INSCRIPTION PUY DU FOU

Nom:.....
Prénom:
Adresse:
.....
Portable:
Adultes: x 360€ =
Extérieurs:x 380€ =
- de 13 ans: x 260€ =
Total :€

CONCOURS DE BELOTE

L'Association les Intrépides organise un concours de Belote le Samedi 17 Octobre (report du concours qui devait avoir lieu le 14 Mars) à la Salle Polyvalente à partir de 19h00, ouverture des portes à 18h00.

Equipes de 2: 4 parties de 1501 points Mise par joueur: 8€ Toutes les équipes seront récompensées. !

Limite de 70 équipes Buvette et restauration sur place.

REPAS ZUMBA

L'association Tonic Zumba de Norrent-Fontes organise un Repas Zumba (initiation comprise) le Samedi 24 Octobre (report du repas qui devait avoir lieu le 28 Mars) à partir de 19h00 à la Salle Polyvalente. L'initiation de zumba commence à 19h au tarif de 2€ pour ceux et celles qui ne mangent pas et gratuite pour ceux du repas !! Menu Adulte 16€: 1 Apéritif offert, Couscous ou Paëlla, Fromage/Salade, 1 Café Gourmand Menu Enfant 8€: 1 Verre de Jus de fruit offert, Couscous ou Paëlla, Fromage/Salade, Dessert surprise.

COUPON REPAS TONIC ZUMBA

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Téléphone:

Couscous Nombre de repas Adultes: x 16€ Paëlla Nombre de repas Adultes : x 16€

Couscous Nombre de repas Enfants:x 8€ Paëlla Nombre de repas Enfants: x 8€

Montant total:€

Paiement : Chèque ou espèce

Coupon de réservation à retourner accompagné du règlement à l'ordre de l'association Tonic Zumba.

NORRENT-FONTURIERS FÊTENT LEURS 5 ANS

SAMEDI 31 OCTOBRE 2020 : LES NORRENT-FONTURIERS FÊTENT LEURS 5 ANS

Venez fêter les 5 ans de l'association "Les Norrent-Fonturiers" lors d'un repas spectacle "TOP 50 GENERATION" en partenariat avec DFTB Prod (Bertrand Destailleur) et Clency Animations.

Du hit, rien que du hit, interprété devant vous par Lilly Georgie Aymie, Cristel Zik et Valentin Blerard - music qui reprendront les titres qui vous ont fait danser durant ces 3 décennies.

Abba, Jean-Jacques Goldman, Madonna, Mylène Farmer, Christophe Maé, Céline Dion, Withney Houston, ... seront bien évidemment au programme.

Rions un peu

LES BLAGUES DE CH'NORD

Rions un peu

A l'école, la maîtresse a demandé à ses élèves de citer les divers éléments de la nature

« Y'a l'eau, Madame. » dit l'un.

« Y'a l'feu, Madame. » dit un autre.

« Y'a la terre. » dit un troisième

« Y'a la bière. » dit le petit Cafougnette

« La bière ? » s'étonne l'institutrice. « Comment cela ? Explique-moi ! »

« Ben, dit le petit Em' mère all'dit qu'min père, tant qu'il a de l'bière, i est dins s'n'élément ! »

SI L'BON DIEU AUROT VOULU DEFINDE ED' BOIRE EL' BIERE, IL LI AUROT DONNE L'GOUT D'IEAU

Norrent-Fontes, l'« Histoire », la petite histoire, des histoires ...

Au 26 de la rue Jules Ferry, s'élève au fond du terrain, la charmante demeure de M & Mme Birlouez. Cet immeuble provenant de la famille Maton fût aménagé vers 1850 pour y accueillir jusqu'en 1956, l'école primaire privée, mixte, Notre Dame du bon conseil. L'enseignement était assuré dès le début par les sœurs de la Sainte Famille d'Amiens, puis Mme Charlet, évacuée de Merville pendant la guerre 14/18. Se succédèrent par la suite, Mesdemoiselles Germaine et Philomène Batteau suivies de Mesdemoiselles, Smagues, Georgette et Marinette Roche. En 1956 l'école est transférée rue des cressonnières et c'est la famille Blarel qui occupera l'immeuble par la suite, suivie de M & Mme Moignard, et actuellement de M & Mme Birlouez.



L'école primaire a connu une longue évolution en France au cours des siècles. Avant la conquête de la Gaule par les Romains, druides et bardes étaient les maîtres du savoir. Les druides, à la fois prêtres, magistrats et éducateurs assurent l'instruction de la jeunesse gauloise noble. Il faut attendre la Gaule romaine pour que soient créées les premières écoles primaires où est dispensé l'enseignement aux enfants de 7 à 12 ans. Au début du Moyen-Age, les écoles ecclésiastiques l'emportent sur les écoles gallo-romaines dans toute la Gaule. C'est alors que naissent les écoles presbytérales ou paroissiales. Les petites écoles se généralisent aux 11ème et 15ème siècle. Les enfants entre 6 et 8 ans suivent les leçons des écoles dirigées par les curés

des villages ou les clercs.

L'instruction à Norrent-Fontes est mentionnée dans le procès-verbal rédigé par le prêtre de l'époque (Pierre de Busnes), à la requête du doyen d'Aire auprès de toutes les paroisses dépendantes de sa juridiction, pour constater que l'enseignement donné était conforme aux préceptes de l'église Romaine.

Procès-verbal de la visite faite dans l'école du lieu par le curé de Norrent-Fontes en 1568.

« Nous, Sire Pierre de Busnes, prestre, curé propriétaire de Norrhem, Jehan Betoul, lieutenant de Franchois Oemont, bailly de la terre et seigneurie dudit Norrhem, certifions à tous qu'il appartient que Philippe Davion, natif du villaige de Molinghem joeune filz a marier, est depuis dix-sept ou dix-huit mois clercq en l'église et paroisse dudit Norrhem, bien faisant ses debvoirs tant au service divin que aux enseignementz des petits enffans a l'escolle, comme leur enseigner leur livret, réponses de la messe, sept saulmes, les douze articles de la foy ; les dix commandementz de la loy, et le commandementz de nostre mère sainte église catolique, selon que l'église romaine nous ordonne et enseigne avecq la manière et la fachon de lire et escryre comme il est d'ordinaire au joesnes et petis enffans.

« Tesmoingz nos signes manuelz chy mis le XII^{ze} de mars 1568. »

P.De Busnes, prestre

Jan Bertoul

Pendant l'Ancien Régime, (16ème – 18ème siècle) l'enseignement primaire est toujours confié à l'église, qui encourage la création d'écoles primaires pour assurer la diffusion de sa foi. Louis XIV pour lutter contre la Réforme protestante rend obligatoire l'école primaire catholique par la déclaration royale du 13 décembre 1698. A la fin de l'ancien Régime, les progrès de l'alphabétisation restent limités : 37% seulement des Français sont assez instruits pour signer leur acte de mariage.

De la révolution de 1789 à la fin du second empire 1870. Les révolutionnaires manifestent peu d'intérêt envers les « petites écoles » qui restent sous la surveillance de l'Eglise. Les écoles primaires, dans la majorité des paroisses, sont toujours dirigées par des congrégations ou des ordres religieux. La constitution de l'an 3 (22 août 1795) supprime l'obligation scolaire et la gratuité, sauf pour les indigents. En revanche, la liberté de l'enseignement est maintenue. Napoléon 1er contrôle étroitement les écoles primaires. Toute ouverture d'école doit être enregistrée dans la mairie de la commune. En 1815, au début de la Restauration, l'Etat veille à ce que l'instruction primaire soit fondée sur la religion et le respect de la monarchie. Le maire et le curé sont chargés de la surveillance des écoles. Les écoles

mutuelles se développent rapidement. Dans la majorité des villages, on ne trouve qu'une classe unique, mixte, organisée dans des locaux modestes. La loi Guizot (28 juin 1833) instaure que les communes de plus de 500 habitants doivent avoir une école primaire. Toutefois, l'obligation scolaire n'est pas encore établie. Chaque département doit avoir une Ecole normale et en assurer le fonctionnement. En 1848, les maitres sont nommés par le ministre de l'Instruction publique.

L'instituteur devient un fonctionnaire de l'Etat. Ce n'est plus l'évêque qui contrôle les instituteurs. La loi du 28 juin 1833 reconnaît la liberté de l'enseignement. Elle distingue deux sortes d'instituteurs : Les instituteurs communaux ou publics et les instituteurs privés. Seuls les instituteurs publics bénéficient d'un logement et d'un salaire communal. La loi Falloux (15 mars 1850) renforce l'enseignement confessionnel des congréganistes et des sœurs. Mais la politique libérale de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de 1863 à 1869, ouvre une ère nouvelle. L'influence des Congréganistes est limitée. La gratuité de l'école primaire se développe et l'on encourage la création des écoles de filles.



Photo de classe Notre Dame du Bon conseil 1936



1937, photo de classe sur la place de Norrent. En haut à droite l'école Notre Dame du Bon conseil

Si très tôt avant (1550), l'instruction fût établie à Norrent-Fontes, la confrontation entre école privée et publique n'en était pas moins réelle. Physiquement en vis-à-vis, chacune des institutions, rivalisait dans une atmosphère de tolérance et de compétitivité, digne de Don Camillo et Peppone.

[Bruno.decrock1@orange.fr](mailto: Bruno.decrock1@orange.fr)

Encore plus d'infos sur : www.norrent-fontes.fr

Bruno DECROCK, Greeter Lys Romane